

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON
CONVENTIONNELS - (N° 155)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD159

présenté par

Mme de Lavergne, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 4

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« et capable »,

les mots :

« et permettant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.